

Questions orales

référendum sur la souveraineté en élaborant des propositions visant à assurer l'unité du Canada.

important pour tous les Canadiens d'éviter un tel référendum.

• (1440)

* * *

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le fait est que, avant que le premier ministre ne voie M. Rémillard à la télévision, il a dit à son représentant au sein de la commission de s'abstenir et de ne pas voter contre la tenue au Québec, dès 1992, d'un référendum sur la souveraineté. Il n'a toujours pas donné d'explication sur ce fait.

Pourquoi le premier ministre a-t-il dit à son représentant au sein de la Commission Bélanger-Campeau de s'abstenir au moment du vote final et, par conséquent, d'adopter une position d'indifférence à l'égard de l'avenir du Canada? En agissant ainsi, il ne fait pas preuve de leadership et ne semble pas vouloir lutter pour l'unité du Canada.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que je vais dire pourrait être très embarrassant pour le député. Il laisse entendre que le fait d'avoir voté en faveur de cette proposition dénote une attitude anti-canadienne. Il devra expliquer à ses collègues libéraux au Québec à quel point il est déçu de leur attitude, puisque tous les députés provinciaux ont voté en faveur de cette proposition.

Le député a-t-il dit à M. Bourassa à quel point il était choqué de son attitude anti-canadienne? La dernière fois que le député a pris la parole à la Chambre, c'était pour dire que les propositions de M. Bourassa donnaient au Canada une dernière chance de rester un pays uni. Et c'est exactement ce que nous tentons de faire.

Je n'ai pas donné d'instructions à mon représentant. Cela se fait seulement dans les autres partis. Cependant, je peux lui dire ceci. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je veux simplement signaler que la question de mon collègue est fondée sur l'hypothèse selon laquelle ce que M. Rémillard a déjà dit est faux.

On rapporte que M. Rémillard a dit très clairement qu'il se pourrait qu'il n'y ait pas de référendum sur la souveraineté. Si mes collègues libéraux peuvent mettre de côté leur esprit de parti pendant un instant, je crois qu'ils seront d'accord avec moi pour dire qu'il serait

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Ma question s'adresse au premier ministre, qui n'avait aucun mandat pour faire ce qu'il a fait à Radio-Canada.

Alors que notre pays se trouve à la croisée des chemins, alors que notre avenir collectif est en jeu, le premier ministre a, par ses compressions budgétaires, décimé Radio-Canada comme instrument d'identité nationale.

Je le demande au premier ministre, quand se mettra-t-il enfin à écouter les Canadiens? Quand apprendra-t-il que le matraquage de la SRC ne fera que compromettre l'avenir du Canada comme pays? Et quand rendra-t-il à la SRC les ressources dont elle a besoin pour nourrir notre vie nationale?

Vous n'avez aucun mandat pour agir comme vous l'avez fait. Pas étonnant que nous soyons sous assistance respiratoire.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Oui, monsieur le Président, nous avons tous écouté Radio-Canada ce matin et nous apprécions ce qu'elle fait.

Mais, monsieur le Président, le budget de 1,4 milliard de dollars, les recettes globales qui augmentent constamment depuis 1985, cela suffit apparemment d'après ce que j'ai lu des déclarations que le président désigné de Radio-Canada a faites en février. Un mois seulement s'est écoulé depuis. Je suppose qu'il doit encore être du même avis.

Le CRTC tient actuellement une série d'audiences, dont ce sera la dernière aujourd'hui. Je suppose que nous voudrions donner à ses membres le temps de faire rapport de leurs audiences.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Les députés continuent de rire, mais le président Gérard Veilleux a prévenu que la prochaine série de compressions budgétaires et la perte de 500 autres emplois ne permettront plus à Radio-Canada de s'acquitter de sa mission de voix nationale du Canada. Il reviendra alors au gouvernement de décider du sort de Radio-Canada.

Étant donné que la cour fédérale a jugé aujourd'hui que c'est au Parlement qu'appartient la volonté politique de maintenir Radio-Canada en activité, je voudrais que le premier ministre assure à la Chambre que le gouverne-